

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT
ADMINISTRATIF

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	N° pièce	N° feuillet
00355	01393	2010		01	1/1

Analyse et références

Objet Signalement d'un Objet Volant non Identifié sur la commune aperçu dans la nuit du 10 au 11 juillet 2010.

Références

Le vendredi 27 août 2010 à 13 heures 30 minutes

Nous soussigné **MDL/Chef**,

Vu l'article L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

Le 27 août 2010 à 13 heures 30, nous procédons à l'enquête citée en référence :

Le 11 juillet 2010 à 15 heures 00, M. _____ demeurant _____ contacte par téléphone la gendarmerie de _____ afin de signaler la présence d'Objets Volants Non Identifiés qu'il aurait aperçu dans la nuit du 10 u 11 juillet 2010.

En effet, M. _____ nous informe que dans la nuit du 10 au 11 juillet 2010 vers 02 heures 30, il a aperçu une dizaine de points rouges dans le ciel se déplaçant à faible allure. M. _____ précise qu'il se trouvait sur sa terrasse au moment des faits. Dès lors, il s'est empressé d'aller chercher son appareil photo afin de faire quelques clichés de ces points rouges. Il affirme également que ce phénomène a duré plusieurs minutes avant de disparaître.

A notre demande, M. _____ se présente à la gendarmerie de _____ afin de nous présenter ces clichés photographiques. Nous constatons effectivement la présence d'une dizaine de points rouges dans le ciel. Cependant, il nous est impossible de pouvoir vérifier si ces points rouges se déplaçaient ou non. (**Pièce N° 02**)

A l'issue, nous contactons par téléphone M. _____ Maire de la commune de _____. Cet élu nous déclare avoir été informé de ces faits par un journaliste du Courrier Picard d'AMIENS (80) et un journaliste de FRANCE 3 PICARDIE. Ces derniers l'ayant contactés pour de plus amples renseignements. M. _____ nous précise également qu'aucune autre personne de sa commune ne s'est présentée à la mairie pour signaler ces faits.

Aucune festivité n'était organisée ce soir-là sur la commune de _____ si ce n'est un mariage à la salle des fêtes. Cependant, aucune des personnes présentes à cette soirée n'a aperçu ce phénomène.

Dont procès-verbal fait et clos à _____ le 27 août 2010 à 14 heures 00.

L'Enquêteur

(DESTINATAIRES)

[2] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale –
Bureau Défense Opérations – Section Renseignement à
PARIS CEDEX 16

[1] -M. le Préfet de la Région PICARDIE, Préfet de la

[] -

[1] -Archives :

Date de clôture

27/08/2010

Signature(s)

Le

Vu et transmis par :

PV N° 1333/2010

Pièda N° 02

